Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 28/10/2023
ID : 081-200034049-20231005-DPDB2023_074-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-74
DU JEUDI 05 OCTOBRE 2023

Participants : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Mme Isabelle CALMET, M. Jean-Paul CHAMAYOU

Objet de la décision : Aménagement des berges du lac de la Bancalié - Choix de la maîtrise d'œuvre

Une réflexion sur l'aménagement des berges du lac de la Bancalié a été lancée en 2022. Cette réflexion s'est basée sur une étude de valorisation du plan d'eau commanditée par le Département et réalisée en 2020. Un groupe de travail d'élus, ouvert à des socioprofessionnels, a permis d'élaborer un pré-projet global qui doit être affiné au regard notamment des nombreuses contraintes inhérentes au site et à ses différentes fonctionnalités (ressource en eau potable de secours, soutien d'étiage, loisirs,...).

Au vu des réunions de travail tenues en Préfecture avec les partenaires institutionnels, il a été demandé de travailler spécifiquement sur le périmètre restreint autour des parkings existants.

Un marché public de maîtrise d'œuvre a été lancé, décomposé en deux tranches : une tranche ferme pour les éléments de mission du DIAG /AVP pour le volet aménagement (avec variante exigée) et ESQ/APS/APD pour le volet bâtimentaire et une tranche optionnelle jusqu'à la réception des travaux.

Vu le Code de la commande publique,
Vu la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des berges du lac de la Bancalié lancée le 31 juillet 2023,
Vu la date limite de réception des offres fixée au 18 septembre 2023,
Vu le rapport d'analyses des offres,
Vu l'avis de la commission ad hoc en date du 5 octobre 2023,
Considérant que l'offre économique la plus avantageuse est celle proposée par le Groupement Terre Histoire - ISAO - ADRET,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :
- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des berges de la Bancalié au Groupement TerreHistoire - ISAO – ADRET dont le mandataire est la Société TerreHistoire domiciliée à Saint-Aventin (31110) moyennant la rémunération forfaitaire de

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 28/10/2023
ID : 081-200034049-20231005-DPDB2023_074-DE

40 700,00 € HT (décomposée comme suit : 21 285 € HT pour la tranche ferme et 19 415 € HT pour la tranche optionnelle) ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn